

Message du Conseil d'administration de votre Fonds

Vous recevez le présent avis en votre qualité d'actionnaire des compartiments suivants de JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV (le « Fonds »), un fonds à compartiments multiples appliquant le principe de la séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent avis n'a pas été revu par la banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et il est possible que des modifications soient nécessaires pour qu'il réponde aux exigences de cette dernière. Les Administrateurs estiment qu'aucun élément du présent avis ni des propositions qui y sont détaillées n'entre en conflit avec les Réglementations de la Banque centrale sur les OPCVM.

Cet avis est important et requiert votre attention immédiate. En cas de doute quant aux mesures à prendre, veuillez consulter immédiatement votre courtier, conseiller juridique, comptable ou tout autre professionnel dûment habilité. Si vous avez cédé ou transféré de toute autre manière votre participation dans le Fonds, veuillez faire parvenir le présent avis au courtier ou autre agent par le biais duquel la cession ou le transfert a eu lieu, afin qu'il puisse le transmettre à son tour à l'acquéreur ou au cessionnaire.

Sauf mention contraire, tous les termes commençant par une lettre majuscule utilisés dans la présente lettre et qui n'y sont pas autrement définis auront la signification qui leur est donnée dans le prospectus du Fonds daté du 29 novembre 2022 (le « Prospectus »).

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que les suppléments des Compartiments suivants seront mis à jour, à compter du 9 juin 2023, afin de refléter le fait qu'ils peuvent investir dans des titres émis par le biais d'une structure à intérêt variable (*Variable Interest Equity*, « VIE ») afin de s'exposer à des entreprises chinoises.

JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – AC Asia Pacific ex Japan Research Enhanced Index Equity (ESG) UCITS ETF

JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – Global Emerging Markets Research Enhanced Index Equity (ESG) UCITS ETF (les « **Compartiments** »).

Une VIE est une structure de capital utilisée pour lever des fonds auprès d'investisseurs non chinois et conçue pour fournir à l'entité offshore (et à son tour, aux investisseurs de l'entité) une exposition économique à l'entreprise chinoise qui reproduit la participation au capital, sans participation réelle au capital. Les structures VIE sont utilisées dans certains secteurs en Chine, tels que les médias et la technologie, dans lesquels les possibilités d'investissement direct sont limitées.

Le prospectus sera également mis à jour pour inclure une définition d'une VIE et un résumé des risques potentiels liés à l'investissement dans de telles structures.

En outre, le supplément du Compartiment JPMorgan ETFs (Ireland) – Global Emerging Markets Research Enhanced Index Equity (ESG) UCITS ETF sera mis à jour afin de refléter l'augmentation de la proportion maximale dans laquelle le Compartiment peut investir dans des Actions A chinoises via le Programme Stock Connect entre la Chine et Hong Kong, qui passera de 20% à 40%.

Ces changements n'auront aucune incidence notable sur la gestion ou le profil de risque des Compartiments.

Les détails et le calendrier des changements figurent ci-dessous et dans les pages suivantes. Nous vous invitons à en prendre connaissance. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.



Lorcan Murphy
Pour le Conseil d'administration

Motif des changements

Le Conseil estime que la publication d'informations sur les participations du Compartiment dans des VIE offrira aux investisseurs une plus grande transparence sur la manière dont le Compartiment s'expose aux sociétés chinoises et sur les risques potentiels associés à de telles structures.

Le relèvement à 40% de la proportion maximale des actifs du Compartiment JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – Global Emerging Markets Research Enhanced Equity (ESG) UCITS ETF pouvant être investie dans des Actions A chinoises permettra au Gestionnaire financier de bénéficier d'une plus grande flexibilité pour s'exposer au marché chinois onshore, qui occupe une place de plus en plus importante au sein des indices mondiaux et des marchés émergents.

LE FONDS

Dénomination JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV

Forme juridique ICAV

Type de fonds OPCVM

Siège social 200 Capital Dock, 79 Sir John Rogerson's Quay

Dublin 2, Irlande

Téléphone +353 (0) 1 6123000

Numéro d'enregistrement (Banque centrale) C171821

Administrateurs Lorcan Murphy, Daniel J. Watkins, Bronwyn Wright, Samantha McConnell

Société de gestion JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Modifications des Suppléments

Modifications - indiquées en gras et en italique. Les passages des Suppléments qui n'ont pas été modifiés ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

Compartiment : AC Asia Pacific ex Japan Research Enhanced Index Equity (ESG) UCITS ETF	
Supplément actuel	Nouveau Supplément
<p>● Instruments/Classes d'actifs</p> <p>Le Compartiment investira principalement dans des titres cotés ou négociés sur des Marchés reconnus des pays du monde entier. Le Compartiment peut investir dans les Actions A chinoises par le biais du Programme Stock Connect entre la Chine et Hong Kong. Le Compartiment peut également investir dans des certificats représentatifs d'actions étrangères (depository receipts).</p> <p>Dans des circonstances normales, le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de sa Valeur liquidative dans des liquidités à titre accessoire (dépôts, certificats de dépôt, billets de trésorerie et obligations à taux fixe émises par des gouvernements notés investment grade ainsi que fonds monétaires) conformément aux Réglementations sur les OPCVM. Sous réserve du paragraphe qui suit, ces liquidités à titre accessoire peuvent toutefois représenter une part plus élevée de sa Valeur liquidative à la suite d'entrées et sorties importantes de capitaux au sein du Compartiment, dans la mesure où il peut se révéler improductif ou contraire à l'intérêt des Actionnaires de chercher à investir les liquidités reçues au titre des souscriptions, ou de réaliser des actifs afin de faire face à des demandes de rachat importantes, uniquement le Jour d'évaluation considéré. Le Compartiment s'efforcera de réduire aussi rapidement que possible le pourcentage de sa Valeur liquidative détenue sous forme de liquidités à titre accessoire en deçà de 10%, en agissant au mieux des intérêts des Actionnaires.</p> <p>Le Compartiment n'investira pas plus de 10% de sa Valeur liquidative dans d'autres organismes de placement collectif à capital ouvert réglementés, en ce compris des ETF et des fonds monétaires, tel que décrit sous la rubrique « Investissement dans d'autres organismes de placement collectif » à la section « Objectifs et politiques d'investissement » du Prospectus.</p>	<p>● Instruments/Classes d'actifs</p> <p>Le Compartiment investira principalement dans des titres cotés ou négociés sur des Marchés reconnus des pays du monde entier. Le Compartiment peut investir dans les Actions A chinoises par le biais du Programme Stock Connect entre la Chine et Hong Kong. Le Compartiment peut également investir dans des certificats représentatifs d'actions étrangères (depository receipts). Le Compartiment peut investir dans des titres émis par des structures VIE pour s'exposer indirectement aux entreprises chinoises sous-jacentes, dans la limite de 40% de sa Valeur liquidative.</p> <p>Dans des circonstances normales, le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de sa Valeur liquidative dans des liquidités à titre accessoire (dépôts, certificats de dépôt, billets de trésorerie et obligations à taux fixe émises par des gouvernements notés investment grade ainsi que fonds monétaires) conformément aux Réglementations sur les OPCVM. Sous réserve du paragraphe qui suit, ces liquidités à titre accessoire peuvent toutefois représenter une part plus élevée de sa Valeur liquidative à la suite d'entrées et sorties importantes de capitaux au sein du Compartiment, dans la mesure où il peut se révéler improductif ou contraire à l'intérêt des Actionnaires de chercher à investir les liquidités reçues au titre des souscriptions, ou de réaliser des actifs afin de faire face à des demandes de rachat importantes, uniquement le Jour d'évaluation considéré. Le Compartiment s'efforcera de réduire aussi rapidement que possible le pourcentage de sa Valeur liquidative détenue sous forme de liquidités à titre accessoire en deçà de 10%, en agissant au mieux des intérêts des Actionnaires.</p> <p>Le Compartiment n'investira pas plus de 10% de sa Valeur liquidative dans d'autres organismes de placement collectif à capital ouvert réglementés, en ce compris des ETF et des fonds monétaires, tel que décrit sous la rubrique « Investissement dans d'autres organismes de placement</p>

	<p>collectif » à la section « Objectifs et politiques d'investissement » du Prospectus.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques d'investissement <p>Les investisseurs sont également invités à lire l'avertissement relatif au « Risque lié aux Entités à intérêt variable (VIE) chinoises » de la section « Informations relatives aux risques » du prospectus pour plus de détails sur les risques associés aux investissements dans les VIE.</p>
Compartiment : Global Emerging Markets Research Enhanced Index Equity (ESG) UCITS ETF	
Supplément actuel	Nouveau Supplément
<ul style="list-style-type: none"> • Instruments/Classes d'actifs <p>Le Compartiment investira principalement dans des titres cotés ou négociés sur des Marchés reconnus des pays du monde entier. Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de ses actifs dans des Actions A chinoises par le biais du Programme Stock Connect entre la Chine et Hong Kong. Le Compartiment peut également investir dans des certificats représentatifs d'actions étrangères (depository receipts) afin de s'exposer aux actions indiennes.</p> <p>Dans des circonstances normales, le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de sa Valeur liquidative dans des liquidités à titre accessoire (dépôts, certificats de dépôt, billets de trésorerie et obligations à taux fixe émises par des gouvernements notés investment grade ainsi que fonds monétaires) conformément aux Réglementations sur les OPCVM. Sous réserve du paragraphe qui suit, ces liquidités à titre accessoire peuvent toutefois représenter une part plus élevée de sa Valeur liquidative à la suite d'entrées et sorties importantes de capitaux au sein du Compartiment, dans la mesure où il peut se révéler improductif ou contraire à l'intérêt des Actionnaires de chercher à investir les liquidités reçues au titre des souscriptions, ou de réaliser des actifs afin de faire face à des demandes de rachat importantes, uniquement le Jour d'évaluation considéré. Le Compartiment s'efforcera de réduire aussi rapidement que possible le pourcentage de sa Valeur liquidative détenue sous forme de liquidités à titre accessoire en deçà de 10%, en agissant au mieux des intérêts des Actionnaires.</p> <p>Le Compartiment n'investira pas plus de 10% de sa Valeur liquidative dans d'autres organismes de placement collectif à capital ouvert réglementés, en ce compris des ETF et des fonds monétaires, tel que décrit sous la rubrique « Investissement dans d'autres organismes de placement collectif » à la section « Objectifs et politiques d'investissement » du Prospectus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Instruments/Classes d'actifs <p>Le Compartiment investira principalement dans des titres cotés ou négociés sur des Marchés reconnus des pays du monde entier. Le Compartiment peut investir jusqu'à 40% de ses actifs dans des Actions A chinoises par le biais du Programme Stock Connect entre la Chine et Hong Kong. Le Compartiment peut également investir dans des certificats représentatifs d'actions étrangères (depository receipts) afin de s'exposer aux actions indiennes. Le Compartiment peut investir dans des titres émis par des structures VIE pour s'exposer indirectement aux entreprises chinoises sous-jacentes, dans la limite de 40% de sa Valeur liquidative.</p> <p>Dans des circonstances normales, le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de sa Valeur liquidative dans des liquidités à titre accessoire (dépôts, certificats de dépôt, billets de trésorerie et obligations à taux fixe émises par des gouvernements notés investment grade ainsi que fonds monétaires) conformément aux Réglementations sur les OPCVM. Sous réserve du paragraphe qui suit, ces liquidités à titre accessoire peuvent toutefois représenter une part plus élevée de sa Valeur liquidative à la suite d'entrées et sorties importantes de capitaux au sein du Compartiment, dans la mesure où il peut se révéler improductif ou contraire à l'intérêt des Actionnaires de chercher à investir les liquidités reçues au titre des souscriptions, ou de réaliser des actifs afin de faire face à des demandes de rachat importantes, uniquement le Jour d'évaluation considéré. Le Compartiment s'efforcera de réduire aussi rapidement que possible le pourcentage de sa Valeur liquidative détenue sous forme de liquidités à titre accessoire en deçà de 10%, en agissant au mieux des intérêts des Actionnaires.</p> <p>Le Compartiment n'investira pas plus de 10% de sa Valeur liquidative dans d'autres organismes de placement collectif à capital ouvert réglementés, en ce compris des ETF et des fonds monétaires, tel que décrit sous la rubrique « Investissement dans d'autres organismes de placement collectif » à la section « Objectifs et politiques d'investissement » du Prospectus.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques d'investissement <p>Les investisseurs sont également invités à lire l'avertissement relatif au « Risque lié aux Entités à intérêt variable (VIE) chinoises » de la section « Informations relatives aux risques » du prospectus pour plus de détails sur les risques associés aux investissements dans les VIE.</p>
Prospectus – Informations supplémentaires	
Informations relatives aux risques	Annexe I – Définitions

Risque lié aux Entités à intérêt variable (VIE) chinoises :

Les structures à intérêt variable sont utilisées en raison des restrictions imposées par le gouvernement chinois sur la propriété étrangère directe des entreprises dans certains secteurs et il n'est pas certain que les contrats seront exécutoires ou que les structures fonctionneront comme prévu.

Si l'une des situations suivantes se produisait, la valeur de marché des portefeuilles associés du Compartiment serait susceptible de chuter, entraînant des pertes d'investissement substantielles pour le Compartiment :

- L'entreprise chinoise s'engage dans des activités qui ont un impact négatif sur la valeur de l'investissement. La capacité de l'entité offshore à contrôler les activités de l'entreprise chinoise est limitée.
- L'intervention du gouvernement chinois affecte négativement les performances de la société d'exploitation chinoise, l'applicabilité des accords contractuels de l'entité offshore avec l'entreprise chinoise et la valeur des actions de l'entité offshore.
- Le gouvernement chinois détermine que les accords établissant la structure VIE ne sont pas conformes à la législation et à la réglementation chinoises, y compris celles relatives aux mesures d'interdiction visant la propriété étrangère. Le gouvernement chinois pourrait soumettre l'entreprise chinoise à des pénalités, à la révocation de ses licences commerciales et d'exploitation ou à la confiscation de ses participations.
- Si les formalités légales ne sont pas respectées dans le cadre des accords, si les accords ne sont pas respectés ou s'il est établi qu'ils ne sont pas exécutoires, le contrôle de l'entité offshore sur l'entreprise chinoise peut être compromis.

Entité à intérêt variable (VIE) chinoise

Structure utilisée pour lever des capitaux auprès d'investisseurs non chinois, dans laquelle une entreprise basée en Chine crée une entité (généralement offshore) qui conclut des contrats de service et d'autres contrats avec l'entreprise basée en Chine, dans le but de fournir une exposition économique à l'entreprise basée en Chine. L'entité offshore émet des titres négociés en bourse qui ne sont pas des participations dans l'entreprise basée en Chine. La structure est conçue pour fournir à l'entité offshore (et à son tour, aux investisseurs de l'entité) une exposition économique à l'entreprise basée en Chine qui reproduit la participation au capital, sans participation réelle au capital ;

Les modifications sont apportées au prospectus ou au Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) concerné, dont la version amendée sera disponible sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.ie. Comme pour tout investissement dans le Fonds, il est important de prendre connaissance du/des DICI pertinent(s) et de se tenir au courant des modifications qui peuvent y être apportées. Veuillez noter que toutes les conditions et restrictions relatives au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, s'appliquent.

Domicile: Irlande. Représentant en Suisse : JPMorgan Asset Management (Suisse) Sàrl, Dreikönigstrasse 37, 8002 Zurich. Service de paiement en Suisse : J.P. Morgan (Suisse) SA, Rue du Rhône 35, 1204 Genève. Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.